



Ayants droit aux prestations/Munitions gratuites aux programmes fédéraux

Fusil 300 m	PO		TC	
	Prest.	Mun.	Prest.	Mun.
Militaires astreints au tir avec F ass 90 pers	✓	✓	✓	✓
Militaires incorporés avec F ass 90	✓	✓	✓	✓
Cit. CH avec F ass 57/90	○	✓	✓	✓
Cit. CH avec mousq. ou fusil long	○	✓	○	✓
Jeunes tireurs avec F ass 90 (en cours)	✓	✓	✓	✓
Adolescents	○	○	○	○
Prés et membre CT avec F ass 57/90	✓	✓	✓	✓
Police/Cgfr avec F ass 57 / 90	○	✓	✓	✓
Etrangers avec autorisation	○	○	○	○
Autres participants avec autorisation FST	○	○	○	○

Pistolet 25/50 m	PO		TC	
	Prest.	Mun.	Prest.	Mun.
Militaires astreints au tir avec pistolet pers	✓	✓	✓	✓
Militaires incorp. avec pist 49; 75; 12/15	✓	✓	✓	✓
Militaires incorp. avec pist calibre 7,65 mm	○	○	○	○
Militaires incorporés avec pist 9 mm admis aux excercices fédéraux	○	✓	○	✓
Cit. CH avec pist 49; 75; 12/15 9 mm	○	✓	✓	✓
Cit. CH avec pist calibre 7,65 mm	○	○	○	○
Cit. CH avec pist admis aux ex. féd. 9 mm	○	✓	○	✓
Junior dans un cours autorisé pour pist avec pist 75	✓	✓	✓	✓
Adolescents	○	○	○	○
CT avec pist 49; 75; 12/15 9 mm	✓	✓	✓	✓
CT avec pist calibre 7,65 mm	○	○	○	○
CT avec pist admi aux ex. féd. 9 mm	○	✓	○	✓
Police/Cgfr avec pist 49; 75; 12/15 9 mm	○	✓	✓	✓
Police/Cgfr avec arme pers (autr. que pist 49; 75; 12/15)	○	✓	○	✓
Etrangers avec autorisation	○	○	○	○
Autres participants avec autorisation FST	○	○	○	○